

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 27

Séance du 16 novembre 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine **DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine **DESPREZ**, Monsieur Pierre **VIVIER**, Madame Sylvie **PLAIRE**, Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**, Madame Marie-Joëlle **LOZAC'H-SALAÛN**, Monsieur Stéphane **AUGÉ**, Monsieur Jean-Pierre **SECQ**, Madame Nadine **GIRARD**, Monsieur Arnaud **PECQUEUR**, Madame Claudie **PILLET**, Monsieur Gérard **FABRE**, Madame Maryline **VILLENEAU**, Monsieur Raymond **GABET**, Madame Marie-Claude **GRENON**, Monsieur Philippe **LACAN**, Madame Claudette **ROUCHER**, Monsieur Younes **BIAR**, Madame Véronique **DUVAL**, Madame Chrystèle **BOURGEAIS-AUGER**, Madame Stéphanie **GIRAUDEAU**, Monsieur Paul **LEBOT**.

Secrétaire de séance :

Madame Claudie **PILLET**

Étaient absents et représentés :

Madame Elena **JIMENEZ-CONTRERAS** qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane **AUGÉ**,
Monsieur Étienne **VITRÉ** qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**,
Madame Françoise **VINCENT** qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre **VIVIER**,
Madame Catherine **BOUTIN** qui a donné pouvoir à Madame Catherine **DESPREZ**,
Monsieur Cyril **GUILLET** qui a donné pouvoir à Madame Sylvie **PLAIRE**,
Monsieur Daniel **TARDET** qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle **LOZAC'H-SALAÛN**.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry **PIERRUGUES**, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile **COUILLAUD**, contractuelle, et Marie-Pierre **BLÉGER**, adjoint administratif 1^{ère} classe.

Convocation envoyée le : 09 novembre 2016 - **Affichage en Mairie le** : 09 novembre 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les remerciements :

- De Monsieur Thibault **BERNARDIN** qui a reçu l'autorisation de la Mairie pour pouvoir filmer son court métrage dans l'enceinte du château,
- De Monsieur Emile **CHOGNOT**, Surgérien, pour la réalisation, par le service espaces verts de la Ville, d'un remplacement de grillages et arrachage d'une haie entre son domicile et les espaces verts de la résidence Yolande,
- Du Secours Catholique de Surgères pour le prêt de tivolis pour leur déballage du 8 octobre dernier,
- De l'Etablissement Français du Sang pour la participation active de la Mairie qui a permis la récolte de 71 dons le samedi 24 septembre,
- De l'association « L'Art et Création » pour le déroulement du Forum des Associations le 10 septembre dernier.

DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Elle soumet les Décisions du Maire suivantes :

1. Commande publique

1.1 Marché public

DM n° 2016-124 : Contrat de fourniture de gaz en tarif réglementé B1 pour les 2 points de livraisons suivants qui ont une CAR < 30 MWh/ an : Salle Gambetta et service de Santé scolaire : Abonnement : 193,32 € / an / Prix de la consommation : 35.9 € / MWh, soit 0.0359 €/kWh

DM n° 2016-126 : avenant n° 1 au marché de mise en place d'un réseau de vidéo protection sur la Ville de Surgères – phase 2, pour un montant de 2 860.69 € HT, portant le montant du marché à 32 151.27 € HT,

DM n° 2016-131 : marché pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes Castel Park de Surgères avec la Société APAVE Nord- Ouest pour un montant de 1 980 € HT.

DM n° 2016-132 : marché pour une mission de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes Castel Park de Surgères avec la société VIGEIS 17 pour un montant de 1 248 € HT.

DM n° 2016-134 : Marché de prestations intellectuelles pour l'étude préalable au raccordement au tout-à-l'égout des 4 écarts sur la Commune de Surgères avec le Cabinet MERLIN pour un montant de 3 900 € HT.

1.4 Autres types de contrats

DM n° 2016-115 : Indemnisation aménagement du rond-point dénommé « La Main de Ronsard » de 8 484 € proposée par la SMACL.

2. Urbanisme

2.3 : Droit de préemption urbain

DM n° 2016-127 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
14/09/2016	Me RACAUD TONNAY CHARENTE	M. et Mme Yohann BORDELAIS BALLON	34 rue Audry de Puyravault	AE n° 1183 pour 50 ca
21/09/2016	Me BORDE SURGERES	M. et Mme Gilbert et Joëlle DARJO	24 rue des Huguenots et 47 rue Audry de Puyravault	AE n° 414 pour 2a 22 ca
26/09/2016	Me BORDE SURGERES	Mme Sandrine SENELIER	15 rue du Stade	AB n° 812 pour 3a 81 ca
05/10/2016	Me BOIZUMAU L SURGERES	Consorts FAUVEL- LAUBONNIERE	62 rue Gambetta	AE n° 142 pour 6a 03 ca
06/10/2016	Me ROME SURGERES	M. ROCHEREAU et Mme SARAZIN	Rue Julia et Maurice Marcou	AH n° 489, n°492, n° 494 et n° 488 pour 18a 24ca

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

DM n° 2016-116 : Cession de tables au S.C.S Rugby à titre gracieux.

DM n° 2016-133 : convention de mise à disposition de la salle bleue de l'école Jules Ferry pour un atelier Fanfare les mardis de 12h45 à 13h45, du 8 novembre 2016 au 30 juin 2017 inclus.

7. Finances Locales

7.3 – Emprunts

DM n° 2016-118 : réaménagement – compactage de trois prêts contractés auprès du Crédit – Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres :

- De contracter un emprunt de 543.121,22 € auprès de la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, destiné à financer le « réaménagement-compactage » de trois prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 543.121,22 €,
 - Score Gissler : 1A,
 - Durée d'amortissement en mois : 96 mois (8 ans),
 - Type d'amortissement : échéances dégressives (capital constant),
 - Taux d'intérêt : taux fixe de 1.95 %,
 - Périodicité : trimestrielle,
 - Déblocage des fonds : 100 % des fonds doivent être débloqués en prévision du remboursement anticipé des prêts n° 70003614334, n° 70009276791 et n° 00000073500,
 - Frais de dossiers : 814.68 €,
 - Autres commissions : néant,

DM n° 2016-129 : réalisation d'un contrat de prêt secteur public local d'un montant total de 110 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente « Castel Park » :

- De contracter, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un contrat de prêt d'un montant de 110 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Ligne du prêt : prêt « croissance verte » à taux 0%,
 - Montant du capital emprunté : 110 000 €,
 - Durée de la phase de préfinancement : sans préfinancement,
 - Durée d'amortissement : 15 ans,
 - Périodicité des échéances : annuelle,
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 0%,
 - Amortissement : échéances constantes,
 - Typologie Gissler : 1A,
 - Pénalité de débit : 1% des montants engagés non mobilisés,
 - Commission d'instruction : 0%,

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 – Enseignement

DM n° 2016-128 : signature de conventions de prestation de service dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2016/2017 avec SCS Tennis de Surgères pour une prestation de découverte du tennis qui s'élèvera à 16.20 € par intervention, et avec l'association « Défi Energie 17 » pour une prestation d'activités découverte des énergies renouvelables, qui s'élèvera à 35 € par intervention.

8.6 – Emploi-formation professionnelle :

DM n° 20016-119 : signature de la convention pour la formation « Gestes et postures » assurée le 5 octobre 2016 pour un montant de 792 €.

DM n° 2016-130 : Formation « sauveteur secouriste Travail » :

- De signer la convention avec la CdC Aunis Sud pour permettre la répartition du coût global d'une formation supportée par la CdC Aunis Sud et pour lesquelles les communes membres de la CdC ont inscrit leurs agents,
- Qu'une participation financière sera versée par la Ville à réception de la facture. Le cout unitaire d'une session de 14 heures s'élève à 875 € TTC. La CdC Aunis Sud refacturera un cout unitaire à chaque commune pour chaque agent inscrit à une session, même si celui-ci n'y a pas assisté. La participation demandée par l'agent est donc de 73 € correspondant à 875 € / le nombre maximal de participants (12 max par session).

8.9 – Culture

DM n° 2016-117 : Contrat avec l'Association Centre Créations pour l'Enfance pour trois rencontres et un spectacle de poésie avec Pierre Soletti les 17 et 18 novembre 2016 à Surgères pour un montant de 950 € charges comprises (plus les frais de transport, hôtel, repas).

DM n° 2016-122 : Contrat avec Madame Patricia COTTRON-DAUBIGNÉ pour deux ateliers d'écriture le 8 novembre et le 13 décembre 2016 à la Médiathèque pour un montant de 240 € charges comprises (plus les frais de déplacement : 50 €).

DM n° 2016-125 : Convention de partenariat financier entre la Ville de Surgères et le collège Hélène de Fonsèque pour quatre interventions du poète Pierre Soletti les 17 et 18 novembre 2016 à Surgères dans laquelle il est stipulé que le collège Hélène de Fonsèque remboursera à la Ville une intervention soit 207 € pour la venue du poète le 18 novembre (le matin).

9. Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2016-121 : signature de l'avenant n° 1 au contrat relatif à « la mise en page, impression et livraison des bulletins municipaux et de l'infolettre 2016 de la Ville de Surgères avec le groupe IRO, pour une prestation s'élevant à :

- Lot 1 : 2 480 € HT pour la mise en page de 2 bulletins de 40 pages et une infolettre de 4 pages, par le studio graphique IROKWA,
- Lot 2 : 4 560 € HT pour l'impression et la livraison de 2 bulletins de 40 pages et une infolettre de 4 pages par IRO Imprimeur,

DM n° 2016-123 : accepter l'indemnisation, proposée par la SMACL, d'un montant de 3 166,06 € pour la réparation du véhicule BV-169-DQ.

2016.01.21 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2016 : délibération adoptée à l'unanimité.

2016.01.22 – DESIGNATION DE MONSIEUR PHILIPPE LACAN EN TANT QUE SUPPLEANT DE MONSIEUR DANIEL TARDET AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU CURE : délibération adoptée à l'unanimité.

2016.02.23 – TARIFS PUBLICS 2017 : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs publics suivants :

- les photocopies délivrées en Mairie,
- la location des salles municipales (salle du Castel Park et salle du Lavoir),
- la Médiathèque Municipale,
- les horodateurs,
- le droit de place,
- l'occupation du domaine public,
- le cimetière (enterrement, concessions...),
- la location du matériel et la participation du personnel concernant les travaux en régie,
- la garde des chiens errants,
- les annonces publicitaires contenues dans le bulletin municipal.

2016.03.47 – VENTE DE LOGEMENTS APPARTENANT AU BAILLEUR SOCIAL ATLANTIQUE AMENAGEMENT : délibération adoptée à l'unanimité.

Atlantique Aménagement, bailleur social propriétaire de logements individuels situés rue des Papinauds et rue Robert Plantiveau, décide de vendre 12 logements cadastrés AK n° 170 à 175 et 186 à 191. Le Conseil Municipal autorise la vente de ces logements.

2016.03.48 – AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS TRIPARTITES POUR LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ENTRE LA COMMUNE DE SURGERES, LA SAUR, ET DEUX ENTREPRISES (SARL JEAN-CLAUDE BERNAUD ET FLO ASSAINISSEMENT) : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune de Surgères dispose d'une station de dépotage des matières de vidange, destinée à recevoir, en vue de leur traitement, les matières de vidange collectées par les entreprises autorisées, sur le site de la station d'épuration située "petite route de St Germain de Marencennes".

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles sont admises, dans l'ouvrage de dépotage intégré à la station d'épuration de Surgères, les matières de vidange d'origine domestiques déversées par les entreprises de vidange autorisées. Elle vise à préserver le bon fonctionnement de la station d'épuration et la bonne qualité des boues destinées à la valorisation agricole.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les deux entreprises concernées.

2016.05.10 – CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS : délibération adoptée à l'unanimité.

Afin de mutualiser les organes de gestion, et au vu du nombre d'agent au CCAS, le Conseil Municipal a décidé de créer un CHSCT commun aux deux entités.

2016.05.11 – PROTECTION SOCIALE STATUTAIRE – ADHESION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion, en début d'année (Conseil Municipal de mars 2016) pour renégocier le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité en cas d'absence d'un agent.

Ce dispositif est soumis au code des marchés publics ; après appel d'offres et choix par la commission siégeant au Centre de Gestion, les résultats de l'étude ont été communiqués à la collectivité.

Une légère baisse de la cotisation globale est constatée : pour le contrat en cours, 6,50 % au lieu de 6,85 % pour les agents affiliés à la CNRACL, un taux sans changement à 1,10 % pour les agents non affiliés à la CNRACL.


Le Conseil Municipal approuve ce nouveau contrat.

2016.14.01 – PROJET DE DEFINITION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Nouvelle Aquitaine tel que proposé par l'Agence Régionale de Santé. Ce périmètre regroupe les départements de la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantique, Deux-Sèvres, Vienne, Haute Vienne. Dans ce territoire, un conseil territorial, composé de 34 membres, sera chargé :

- de participer à la réalisation du diagnostic territorial,
- de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé,
- de contribuer au suivi des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé et des contrats territoriaux et locaux de santé.

Surgères, le 18 novembre 2016,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

